

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Doms, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04 avril 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	25	4	5	0	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BIDAUD Jean-Michel à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, CHADELAUD Michel à SALAGNAT Michèle, DELEFOSSE Laurent à BRUN Patrick, GASCHET Gérald à SIMON Philippe

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : COUPET Georges, ROUGIER Serge

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

FINANCES

Délibération n° C46bis-2025 : Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Président indique qu'il convient de fixer les taux pour l'année 2025. M. le Président propose de retenir les taux suivants :

IMPOTS	BASES PREVISIONNELLES	TAUX 2025	PRODUITS ATTENDUS 2025
Taxe foncière bâtie additionnelle	7 577 000	2.06 %	156 086 €
Taxe foncière non bâtie additionnelle	358 000	4,37 %	15 645 €
Taxe d'habitation additionnelle	2 978 000	9.55 %	284 399 €
CFE unique ou de zone	1 597 000	30.67 %	489 800 €

Il s'agit pour le Conseil communautaire :

- De fixer les taux d'imposition de la Communauté de communes des Portes de Vassivière pour l'année 2025 comme proposé ci-dessus.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix pour décident :
- De fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 ainsi :

IMPOTS	BASES PREVISIONNELLES	TAUX 2025	PRODUITS ATTENDUS 2025
Taxe foncière bâtie additionnelle	7 577 000	2.06 %	156 086 €
Taxe foncière non bâtie additionnelle	358 000	4,37 %	15 645 €
Taxe d'habitation additionnelle	2 978 000	9.55 %	284 399 €
CFE unique ou de zone	1 597 000	30.67	489 800 €

- D'autoriser M. le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Cette délibération annule et remplace la délibération C46-2025 pour erreur matérielle

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 14 avril 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 20 MAI 2025
Publié le : 20 MAI 2025


**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS